

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 213

présenté par
M. Raphaël Gérard

ARTICLE 9 BIS

Compléter l’alinéa 71 par les mots :
« prévue à l’article 43-11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel